

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2009

Excusés : Mes ROCHER, BRIERE, Ms SECHET, VACHER.

Etaient présents : Mes TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, HORREAU, MARTIN, Ms CHOUTEAU, BILLY, GUEGNARD, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENOU, MILLET, DUVEAU, COCHARD, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, BONNIN, DOLBOIS, BARRE, DUGUE, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS.

Sous la présidence de Michel PIRON

### ZDE : zonage de la zone de développement éolien

Monsieur PIRON indique que depuis quelques mois, deux bureaux d'études sur les éoliennes travaillent sur la commune de Chavagnes. Par ailleurs, il ajoute que la Préfecture avait porté à connaissance du schéma régional sur la fragilité des paysages qui délimite le couloir du Layon en rouge, posant donc le principe de la non édification de parcs éoliens dans cet espace.

Il signale que la visite du Préfet au mois de mai avait permis de le tenir informé des projets déjà bien avancés sur Chavagnes les Eaux. La DDE a informé la Communauté de Communes que le site de Chavagnes était retiré du couloir du Layon et pouvait donc accueillir des parcs éoliens.

Les projets envisagés se situent entre Les Sablons et le bois de Roux et près de Luigné. Monsieur COCHARD indique que 5 éoliennes pourraient être édifiées sur le premier zonage, et une sur le second zonage. Monsieur PIRON rappelle que l'encadrement législatif est très important sur ces questions.

Monsieur MILLET indique que des développeurs s'étaient intéressés à la commune de Champ sur Layon pour un éventuel parc éolien. Monsieur PIRON rappelle que la commune de Champ est dans le périmètre de non édification de parcs éoliens.

### Complexe sportif du Layon

#### Attribution du lot 6 Bardages

Monsieur BODINEAU indique que suite à l'absence d'offres pour ce lot lors de la consultation du mois d'avril, une seconde consultation a été lancée. 2 entreprises ont déposé une offre, elles sont déjà toutes les deux titulaires de lots au sein du marché déjà signé. Ces deux entreprises ont présenté des offres supérieures de 100% à l'estimation.

Madame RIPOCHE se demande ce qui explique une telle différence. Monsieur BODINEAU indique que cet écart s'explique en grande partie par la méconnaissance des entreprises de la technique du mur solaire et par l'arrêt de production d'un des matériaux demandés.

Une négociation a donc été organisée le 21 juillet, suite à laquelle les entreprises ont fait une nouvelle offre comme suit :

Estimation du maître d'œuvre : 180 400 €		
<b>SMAC</b>	211 745.65 €	+17.38%
<b>GALLARD</b>	224 910.95 €	+24.67%

Compte tenu de ces nouvelles propositions, Monsieur BODINEAU propose de retenir l'entreprise SMAC

Monsieur BODINEAU indique que l'on arrive à -12.19% par rapport à l'estimation du maître d'œuvre sur l'ensemble des 20 lots du marché de la salle de sport.

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur PIRON rappelle que le contrat de maîtrise d'œuvre avec MURAIL ARCHITECTURES a été signé en novembre 2007. Le contrat prenait en compte le chiffrage réalisé par le CAUE au moment du concours d'architecture soit 2 300 000€HT.

Il convient d'actualiser le montant des honoraires pour tenir compte du montant estimatif au niveau de l'APD conformément au contrat de maîtrise d'œuvre.

Montant initial de maîtrise d'œuvre	Nouveau montant de maîtrise d'œuvre
344 530€ HT	533 996 € HT

Monsieur PIRON constate que l'augmentation est très importante mais qu'elle est liée au montant des travaux. L'estimation initiale du CAUE était trop basse par rapport au projet. Monsieur BODINEAU indique également le sérieux de toute l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Devis pour l'empierrement du futur parking

Monsieur BODINEAU indique que pour faciliter le déroulement du chantier, un empierrement de la zone des futurs parkings a été préconisé par l'architecte. En effet, 20 entreprises interviennent sur le chantier et la place manque sur le terrain pour le stockage du matériel et la circulation des engins de chantier. Cette zone d'empierrement va donc permettre le stockage des matériaux. Le devis proposé par l'entreprise BOUCHET, titulaire du lot 1 est de 16 731.42 € HT.

Monsieur PIRON précise qu'une cérémonie de pose de la première pierre sera organisée avec les partenaires financiers.

**Anjou Actiparc du Layon : attribution de la convention de mandat**

Acquisition d'une parcelle à la SODEMEL

Monsieur PIRON rappelle que pour permettre la signature d'une convention de mandat, la Communauté de Communes doit être propriétaire de ce qu'elle va déléguer. Aussi, il est proposé d'acquérir auprès de la SODEMEL les parcelles correspondant à la voirie à créer et permettant la viabilisation des parcelles à céder pour un montant de 1€ :

Parcelles	Surface
ZC 62	55a77ca
ZC 64	57a79ca
ZC 67	13a04ca
ZC 69	2a95ca
ZC 71	1a21ca
ZC 74	13ca
ZC 76	2a18ca
ZC 79	2a69ca
ZC 82	75ca
ZC 85	99ca
ZC 88	1a08ca
ZC 91	1a67ca
ZC 93	77ca
ZC 95	91ca
ZC 98	20a95ca
ZC 100	68ca
<b>Global</b>	<b>1ha63a56ca</b>

Attribution de la convention de mandat

Monsieur PIRON signale que pour permettre l'éligibilité à la Dotation de Développement Rural pour l'Anjou Actiparc du Layon, une convention de mandat doit être passée avec un opérateur. En effet, la concession d'aménagement ne permet plus d'obtenir cette subvention.

Par conséquent une consultation a été lancée en juin en vue de cette mission de mandat pour la réalisation de la suite des travaux de l'Anjou Actiparc.

Une seule entreprise s'est portée candidate : la SODEMEL.

Au regard des critères de consultation, la réponse répond à ce qu'attend la Communauté de Communes :

-Pertinence de la note méthodologique (qualité des moyens mis en œuvre pour l'exécution de la mission, méthodologie de travail, organisation, proximité) : 70%

-Cohérence économique de la proposition (coûts d'intervention, temps passé) : 30%

La proposition de rémunération est de 107 095.82€TTC soit 5.55%.

Dans la concession d'aménagement, la rémunération est équivalente.

Monsieur PIRON rappelle l'intérêt de l'outil qu'est une Société d'Economie Mixte pour les communautés de communes. En effet, la Communauté de Communes n'aurait pas pu supporter la charge de l'Anjou Actiparc du Layon tant au niveau financier qu'au niveau de l'expertise.

**Point sur le transfert des ateliers relais sur le budget annexe : décision modificative**

Monsieur LE BARS rappelle qu'en mars dernier, une délibération avait été prise pour accepter le principe du transfert des ateliers relais vers le budget annexe des ateliers relais.

Toutefois, il indique que ce transfert comptable impliquait l'établissement d'un état des éléments comptables à transférer. Cet état devait s'équilibrer en recettes et en dépenses. Cependant, l'état a fait apparaître un déséquilibre dû à une insuffisance de recettes à transférer. Par ailleurs, les bilans établis pour certains ateliers relais sont

incertains, notamment lorsqu'il y a eu des opérations antérieures à 1997 où le suivi individuel semble absent.

Il conclut, en accord avec Madame PERHIRHIN, que l'ensemble des financements ne pouvant être identifiés, il ne semble pas judicieux d'opérer ce transfert.

Une décision modificative sera proposée en fin d'année pour tenir compte de l'annulation de cette décision.

### Vente d'un terrain à Faveraye-Machelles

Monsieur PIRON indique que les ambulances MAURICE ont acheté le local situé au carrefour de la RD et de la route d'accès à la zone du Léard. Ils sont intéressés pour acheter le terrain qui se situe derrière leur local. Ce terrain cadastré A948 situé sur la commune de Faveraye-Machelles a une surface de 648m<sup>2</sup>. Il est proposé de céder ce terrain au prix de 4€HT/m<sup>2</sup> soit 2592 € HT.

Il ajoute qu'un nouvel accès à la lagune de la zone du Léard devra être créé. Un diagnostic de cette lagune étant en cours de réalisation, les travaux seront réalisés en même temps.

### Participation de la commune de Notre Dame d'Allençon aux travaux de création de voirie dans la zone artisanale

Monsieur PIRON rappelle que suite aux travaux réalisés en 2008 dans la zone artisanale créant un accès à la parcelle de Monsieur et Madame DUCREUX, il avait été convenu d'une prise en charge partielle des travaux par la commune de Notre Dame d'Allençon à hauteur de 37%, compte tenu de la distance de voirie communale à créer.

La participation de la Commune de Notre Dame d'Allençon est donc de 7 685.51 €.

Dépenses TTC		Recettes	
Travaux réalisés par l'entreprise BOUCHET	24 576.60€	Communauté de Communes	13086.14€
		FCTVA	3 804.95€
		<b>Commune de Notre Dame d'Allençon</b>	<b>7 685.51€</b>
TOTAL	24 576.60€	TOTAL	24 576.60€

Monsieur PIRON évoque l'extension de l'entreprise JARNY qui aurait dû faire l'objet de calculs liés à la différence de bases fiscales pour le bâtiment, sans agrandissement et avec agrandissement. Le même calcul devra être fait pour l'entreprise de Monsieur et Madame DUCREUX.

### Participation des communes à l'informatisation des bibliothèques

Monsieur NORMANDIN indique que l'informatisation des bibliothèques s'est terminée depuis 2008 et que les subventions ont été versées à la Communauté de Communes selon le plan de financement suivant.

	Montant HT	Recettes		Pourcentage d'intervention
Acquisition logiciel PERGAME	23370€	Communauté de Communes (70% du reste à financer)	6551.97€	25.91%
Acquisition ordinateurs	11084.96€	Communes (30% du reste à financer)	2807.99€	
Douchettes	1665€	Conseil Général	16675€	46.17%
		Conseil Régional	10085€	27.92%
<b>TOTAL</b>	<b>36119.96€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36119.96€</b>	<b>100%</b>

Ainsi, selon la règle des 70% Communauté de Communes / 30% Commune, les communes doivent participer à l'informatisation selon le plan de financement détaillé en annexe.

#### Plan de financement pour l'informatisation de Saint Lambert du Lattay

Dépenses	TTC	Recettes		
Logiciel (2)	5590.1€	FCTVA	1272.91€	
Ordinateur (2)	2410.47€	Conseil Régional	1961.20€	
Douchette (1)	221.26€	Conseil Général	3268.67€	
		Communauté de Communes	1203.34€	70% du reste à financer
		<b>Commune de Saint Lambert du Lattay</b>	<b>515.72€</b>	30% du reste à financer
<b>TOTAL</b>	<b>8221.84€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8221.84€</b>	

#### Plan de financement pour l'informatisation de Rablay sur Layon

Dépenses	TTC	Recettes		
Logiciel	2795.05€	FCTVA	653.58€	
Ordinateur	1205.24€	Conseil Général	1634.34€	
Douchette	221.26€	Conseil Régional	980.60€	
		Communauté de Communes	667.12€	70% du reste à financer
		<b>Commune de Rablay sur Layon</b>	<b>285.91€</b>	30% du reste à financer
<b>TOTAL</b>	<b>4221.55€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4221.55€</b>	

#### Plan de financement pour l'informatisation de Faye d'Anjou

Dépenses	HT	Recettes		
Logiciel	2337€	Communauté de Communes	734.38€	70% du reste à financer
Ordinateur	1007.72€	<b>Commune de Faye d'Anjou</b>	<b>314.74€</b>	30% du reste à financer
Douchette	185€	Conseil Régional	980.60€	
		Conseil Général	1500€	
<b>TOTAL</b>	<b>3529.72€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3529.72€</b>	

**Plan de financement pour l'informatisation de Beaulieu sur Layon**

Dépenses	TTC	Recettes		
Logiciel	2795.05€	FCTVA	653.58€	
Ordinateur	1205.24€	Conseil Général	1634.34€	
Douchette	221.26€	Conseil Régional	980.60€	
		Communauté de Communes	667.12€	70% du reste à financer
		<b>Commune de Beaulieu sur Layon</b>	<b>285.91€</b>	30% du reste à financer
<b>TOTAL</b>	<b>4221.55€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3529.72€</b>	

**Plan de financement pour l'informatisation de Chavagnes Les Eaux**

Dépenses	HT	Recettes		
Logiciel	2337€	Communauté de Communes	640.35€	70% du reste à financer
Ordinateur	1007.72€	<b>Commune de Chavagnes</b>	<b>274.43€</b>	30% du reste à financer
Douchette	185€	Conseil Régional	980.60€	
		Conseil Général	1634.34€	
<b>TOTAL</b>	<b>3529.72€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3529.72€</b>	

**Plan de financement pour l'informatisation de Mozé sur Louet**

Dépenses	HT	Recettes		
Logiciel	2337€	Communauté de Communes	619.54€	70% du reste à financer
Ordinateur (2)	2015.44€	<b>Commune de Mozé sur Louet</b>	<b>265.52€</b>	30% du reste à financer
Douchette	185€	Conseil Régional	1260.10€	
		Conseil Général	2392.29€	
<b>TOTAL</b>	<b>4537.44€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4537.45€</b>	

**Plan de financement pour l'informatisation de Martigné Briand**

Dépenses	HT	Recettes		
Logiciel	2337€	Communauté de Communes	640.35€	70% du reste à financer
Ordinateur	1007.72€	<b>Commune de Martigné Briand</b>	<b>274.43€</b>	30% du reste à financer
Douchette	185€	Conseil Régional	980.60€	
		Conseil Général	1634.34€	
<b>TOTAL</b>	<b>3529.72€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3529.72€</b>	

**Pôle Culturel : Avenant au lot 8**

Monsieur NORMANDIN annonce que malgré la fin des travaux en décembre 2008, l'Agence 3D propose un avenant pour le lot 8 Entreprise AMIOT pour un montant de 225.48 € HT.

Cet avenant concerne la fourniture de quarts de ronds car le parquet posé était trop court, une moins value pour des plinthes et une régularisation d'une erreur d'un montant HT sur l'avenant n°11.

**Petit patrimoine : Réhabilitation d'une cabane de vigne à Thouarcé**

Monsieur SILVESTRE indique que suite à la validation par la commission tourisme/petit patrimoine en mai dernier, il est proposé de valider ce projet qui consiste en la réhabilitation d'une cabane de vigne en belvédère.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Réhabilitation de la cabane de vignes (travaux préparatoires, maçonnerie, menuiserie, métallerie, plantation)	28 500€	Communauté de Communes (70% du montant HT plafonné à 10 650€)	10 650€
		Commune de Thouarcé	17 850€
TOTAL	28 500€	TOTAL	28 500€

### **Bibliothèque Intercommunale : tarif de spectacles**

Monsieur NORMANDIN a proposé de fixer un tarif de 2€ par entrée pour les 3 spectacles qu'organise la bibliothèque intercommunale d'ici la fin de l'année :

« Artisan musicien » le 18 novembre à St Lambert

« Chuut » le 31 octobre en Partenariat avec la municipalité de Mozé sur Louet.

« 1,2,3 couleurs » le 26/27/30 novembre à Thouarcé et le 1/3/4 décembre à Beaulieu sur Layon.

### **Mise à disposition de service technique des communes de Rablay sur Layon et Faye d'Anjou**

Monsieur PIRON signale que suite au recrutement d'agents stagiaires dans les communes de Rablay sur Layon et Faye d'Anjou, il est proposé de mettre à disposition le service technique en fonction du quota d'heures remboursé. Cette disposition est distincte de la mise à disposition individuelle des agents.

La mise à disposition de service ne distingue pas le statut des agents et permet donc de mettre à disposition des agents stagiaires. La mise à disposition de service est soumise à l'approbation du Comité Technique Paritaire.

### **Télétransmission des délibérations**

Monsieur PIRON propose de rejoindre les Communautés de Communes qui ont déjà adopté le principe de télétransmission des délibérations à la Préfecture.

Les avantages sont les suivants : possibilité de télétransmettre instantanément les actes, éviter tout déplacement ou affranchissement, recevoir automatiquement en temps quasi réel un accusé de réception électronique ayant valeur légale.

Ce dispositif est proposé gratuitement par le Conseil Général.

Une convention avec l'Etat doit être signée afin de pouvoir utiliser ce nouvel outil appelé FAST.

Les délibérations sont donc toujours signées par le Président ou le 1er vice-président et leur transmission se fait de façon électronique par le biais d'un certificat électronique qu'il faut acquérir (environ 60€).

Les communes de Mozé sur Louet et Chavagnes signalent qu'elles ont déjà adhéré au projet.

### **Agrégation des comptes**

Monsieur PIRON indique que la Communauté de Communes s'est portée candidate pour une agrégation financière des opérations communes + Communauté de Communes, prestation proposée par la Trésorerie Générale. Une réunion à ce sujet est organisée le 29 septembre.

Il ajoute que cette agrégation des comptes est nécessaire : un ratio de dette par habitant n'a pas de sens si l'intercommunalité n'est pas prise en compte.

Madame PERHIRHIN rappelle qu'il sera important d'identifier les flux croisés entre communes et Communauté de Communes.

Elle ajoute que des formations sur la qualité comptable sont proposées aux secrétaires de mairie.

### **Convention d'entretien pour la boucle du Layon**

Monsieur MENARD rappelle que ce projet d'itinéraire cyclable, appelé Boucle Layon Aubance a été initié par le Conseil Général, et qu'il arrive à son terme. Il ajoute que des travaux ont été réalisés sur les chemins pour rendre cette boucle plus accessible.

Il indique que le Conseil Général sollicite la Communauté de Communes pour signer une convention d'entretien de ces chemins. L'entretien est partagé entre le Conseil Général, la Communauté de Communes, les communes de Faye d'Anjou, Beaulieu sur Layon et Thouarcé selon les compétences de chacun.

Il précise qu'il a été demandé au Conseil Général que les communes puissent signer également cette convention puisque la Communauté de Communes n'est pas compétente en matière de voirie dans les agglomérations, ni pour certaines prestations comme le fauchage ou le balayage.

Monsieur SILVESTRE signale que la signalisation verticale n'est pas précisée dans la convention. Par ailleurs, il y a un aspect de sécurisation à vérifier sur Beaulieu sur Layon. Monsieur MENARD précise que les conseils municipaux devront se prononcer également sur cette convention.

### **Questions diverses**

#### *Implantation d'une entreprise du territoire à Beaulieu sur Layon*

Monsieur PIRON rappelle qu'une des entreprises du territoire est en train de revoir sa stratégie d'implantation en concentrant ses salariés sur un seul site. Il précise qu'une première proposition de la Communauté de Communes concernait une implantation à Chavagnes ou une implantation sur l'Anjou Actiparc. La société a préféré la solution de Beaulieu sur Layon. Cette nouvelle implantation s'accompagne de la vente

du bâtiment industriel existant à la commune de Chavagnes. Une première proposition d'acquisition s'élevait à 400 000€. La dernière proposition est portée à 450 000€. Pour soutenir la commune, la Communauté de Communes s'était engagée à financer 100 000€ pour l'acquisition. Monsieur PIRON propose de porter ce soutien à 450 000€. Il rappelle que l'enjeu de cette implantation est de 80 emplois et que le contexte actuel n'est pas favorable aux investissements.

#### Covoiturage :

Madame MARTIN indique qu'un questionnaire sur le covoiturage a été diffusé dans le dernier bulletin intercommunal. Elle invite les élus à le remplir et à faire passer l'information. Ce questionnaire est toujours téléchargeable sur le Site Internet de la Communauté de Communes : [www.cc-coteauxdulayon.com](http://www.cc-coteauxdulayon.com)

#### Grippe A

Madame HORREAU indique qu'une réunion a eu lieu fin août à la Communauté de Communes Loire Aubance au sujet de la grippe A. Elle signale que la Communauté de Communes a réalisé un plan de continuité. Elle interroge le Président pour l'achat groupé de masques. Monsieur PIRON n'est pas favorable à l'achat de masques.

#### SAGE Layon Aubance

Monsieur PERDRIEU indique que le SAGE Layon Aubance organise une pièce de théâtre sur le thème de l'eau. La pièce s'appelle ERNESTO et se déroule sur le territoire du SAGE au cours du mois de septembre.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'offre de l'entreprise SMAC pour le lot 6 du marché de construction de la salle multisports du Layon pour un montant de 211 745.65€HT.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise SMAC pour le lot 6 du marché de construction de la salle multisports du Layon pour un montant de 211 745.65€HT.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ACCEPTE** l'avenant au lot 1 de l'entreprise BOUCHET pour un montant de 16 731.82 € HT pour l'empierrement des futures zones de parking.

**AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

**ACCEPTE** l'avenant 2 au contrat de maîtrise d'œuvre de MURAIL ARCHITECTURES pour la construction du complexe sportif du Layon

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant 2 au contrat de maîtrise d'œuvre de MURAIL ARCHITECTURES pour la construction du complexe sportif du Layon

ACCEPTE l'acquisition des parcelles citées ci-dessus à Beaulieu sur Layon appartenant à la SODEMEL pour un montant de 1€.

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié

ADOPTE la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer entre la Communauté de Communes et la SODEMEL pour la réalisation d'ouvrages de viabilité sur l'Anjou Actiparc du Layon qui s'élèvent à un montant de 1 600 000 € HT.

PRECISE que la rémunération du mandataire la SODEMEL est fixée à 107 095.82 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la conclusion de cette convention.

SOLLICITE la participation de la commune de Saint Lambert du Lattay à l'informatisation de sa bibliothèque à hauteur de 515.72€, soit 30% du reste à financer.

SOLLICITE la participation de la commune de Rablay sur Layon à l'informatisation de sa bibliothèque à hauteur de 285.91€, soit 30% du reste à financer.

SOLLICITE la participation de la commune de Faye d'Anjou à l'informatisation de sa bibliothèque à hauteur de 314.74€, soit 30% du reste à financer.

SOLLICITE la participation de la commune de Beaulieu sur Layon à l'informatisation de sa bibliothèque à hauteur de 285.91€, soit 30% du reste à financer.

SOLLICITE la participation de la commune de Chavagnes les Eaux à l'informatisation de sa bibliothèque à hauteur de 274.43€, soit 30% du reste à financer.

SOLLICITE la participation de la commune de Mozé sur Louët à l'informatisation de sa bibliothèque à hauteur de 265.52€, soit 30% du reste à financer.

SOLLICITE la participation de la commune de Martigné-Briand à l'informatisation de sa bibliothèque à hauteur de 274.43€, soit 30% du reste à financer.

APPROUVE l'avenant au lot 8 d'un montant de 225.48€HT de l'entreprise AMIOT correspondant à la fourniture de quarts de ronds, à une moins value pour des plinthes ainsi qu'à une régularisation d'une erreur d'un montant HT,

AUTORISE le Président à signer l'avenant au lot 8.

FIXE le tarif des spectacles organisés par la Bibliothèque Intercommunale du Layon à 2 € par personne.

SOLLICITE le remboursement de la commune de Notre Dame d'Allençon d'un montant 7 685.51€HT correspondant à 37% du montant des travaux TTC de création de voirie dans la ZA de Notre Dame d'Allençon.

ADOPTE le projet de convention liant la Communauté de Communes des Coteaux du Layon et la commune de Rablay sur Layon et de Faye d'Anjou pour leur service technique.

AUTORISE le Président ou un vice Président à signer ladite convention.

PRECISE que cette convention sera soumise à l'approbation des conseils municipaux d'Aubigné sur Layon et Faye d'Anjou.

APPROUVE le plan de financement de réhabilitation d'une cabane de vigne à Thouarcé.

APPROUVE le projet de réhabilitation d'une cabane de vigne à Thouarcé

ANNULE le principe de transfert des ateliers relais du budget principal vers le budget annexe des ateliers relais

S'ENGAGE à réaliser les opérations comptables nécessaires pour tenir compte de cette annulation.

APPROUVE le tarif de vente du terrain cadastré A948 à Faveraye-Machelles d'une surface de 648m<sup>2</sup> à 2592€HT.

APPROUVE la vente du terrain A948 au Ambulances Maurice pour un montant de 2592€HT.

ADHERE à la mise en place de la télétransmission mutualisée et gratuite des actes administratifs (délibérations...) soumis au contrôle de légalité destinée à l'ensemble des collectivités de Maine et Loire.

DONNE pouvoir à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet et en particulier la convention correspondante.

APPROUVE la convention d'entretien pour la boucle Layon Aubance

AUTORISE le Président à signer cette convention d'entretien.

APPROUVE le principe d'acquisition de terrain dans la zone du Milon appartenant à la commune de Chavagnes pour un montant de 150 000 € afin de permettre l'implantation d'entreprises.

RAPPELLE que l'acquisition de terrain communal dans ce contexte fera l'objet d'une nouvelle délibération une fois que l'entreprise susceptible de s'implanter aura présenté une offre signée.